

FORMATION « CERAMISTE SPÉCIALISATION »

FORMATION « CERAMISTE SPÉCIALISATION »

LIVRET DU CANDIDAT 2019

LA FORMATION : PRESENTATION ET INFORMATIONS GENERALES

- Présentation
- Objectifs
- Trame des enseignements
- Durée
- Pré- requis pour le candidat et le Maître de stage
- Finalisation du projet de formation, préalablement à l'entrée en formation
- Déroulement de la formation
- Détails des rapports de stage
- Le suivi de formation
- Modalités de candidature et de sélection

DETAIL DU PROGRAMME

MOYENS HUMAINS MIS EN ŒUVRE POUR LA FORMATION

LE MAÎTRE DE STAGE ET LA MAISON DE LA CERAMIQUE: UN PARTENARIAT

- Missions et engagements du Maître de stage
- Missions et engagements de la Maison de la Céramique

ANNEXES :

- Durée et coût de la formation
- Financement du coût de la formation
- Public
- Prise en charge individuelle
- L'information collective à la Maison de la Céramique

« CERAMISTE SPÉCIALISATION » : UNE FORMATION SUR MESURE, À L'ATTENTION DE PORTEURS DE PROJETS PARTICULIERS

➤ **Présentation :**

Vous avez un projet de production céramique en cours de réalisation ou à l'état d'ébauche qui nécessite un ensemble de compétences techniques et artistiques que vous ne possédez pas ou trop peu.

Nous vous proposons de les acquérir et de les perfectionner auprès d'un professionnel qui sera votre Maître de stage, dans son atelier.

La formation se déroule sur 280 à 350 heures, dédiées à votre projet, suivant un cursus pensé sur mesure, en collaboration entre vous, votre Maître de stage et la Maison de la Céramique.

Cette formation est basée sur l'individualisation et l'adaptation de l'ensemble du dispositif à votre projet.

Nous sommes là à tous les stades de la réflexion, dès le début si besoin, pour vous aider à mettre en place votre formation

➤ **Objectifs :**

La formation est centrée autour du projet individuel du stagiaire suivant trois axes:

1. L'élargissement du prisme de création personnelle par la découverte, l'apprentissage, la pratique et enfin la maîtrise technique et artistique nécessaire à la finalisation de son projet de production.
2. L'ancrage du projet par un accompagnement individualisé du Maître de stage et de l'intervenante chargée du suivi de formation.
3. La viabilité du projet de production en permettant la diffusion commerciale de la production.

A l'issue de la formation, le stagiaire dispose des outils techniques, artistiques et commerciaux nécessaires pour lancer la phase de production, de diffusion et de vente.

➤ **Trame des enseignements:**

1. Techniques et technologies céramique - théories et pratiques : façonnage, traitement de surface, cuissons
2. Méthodologie de création
3. Méthodologie de projet
4. Conception et fabrication de la gamme
5. Commercialisation appliquée

➤ **Durée**

Compris entre 280 à 350 heures, le cursus, est suivi en présentiel. Sa durée définitive est fixée par la Maison de la Céramique, en concertation avec le stagiaire et le Maître de stage, après le jury de sélection, lors de l'entretien préalable à l'entrée en formation, selon la teneur du projet, les besoins de formation et des possibilités de financements du candidat.

➤ **Pré requis pour le candidat :**

Cette formation s'adresse à tout candidat, céramiste en activité, demandeur d'emploi, homme ou femme, tous âges confondus, en possession de solides connaissances techniques et artistiques en céramique, titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou de niveau supérieur, dans les domaines de la céramique: BMA, DMA ou d'un titre professionnel équivalent, ou de niveau supérieur.

Le candidat, s'il est céramiste professionnel, fait état d'un exercice établi depuis au moins un an et d'une expertise au moins égale à celle attendue sur les qualifications mentionnées.

Le candidat doit être porteur d'un projet précis de production et avoir besoin d'acquérir des moyens techniques, artistiques et commerciaux supplémentaires pour la conception, la réalisation, la diffusion et la vente de son produit.

La formation suit un rythme très intensif. Le candidat doit posséder une motivation profonde et être prêt à un investissement personnel important.

➤ **Pré requis pour le Maître de stage**

Ce professionnel de la céramique tient un rôle central dans la formation, c'est pourquoi il doit :

- Détenir une pratique de haute technicité, reconnue par le milieu céramique ou par ses pairs,
- Sa pratique doit être en rapport directe avec votre projet de production.
- Il doit être installé depuis au moins 7 ans.
- L'atelier du Maître de stage doit se situer en France.

Le cursus de formation peut avoir lieu auprès d'un Maître de stage « complémentaire » répondant aux mêmes critères que le premier, si ses savoir faire s'articulent avec le projet et l'enrichi.

Le cursus peut contenir des enseignements de techniques venant de domaines parallèles (peinture, verre, vannerie...).

Attention, ces dispositions complexifient l'élaboration de votre projet.

Pour le Maître de stage, voir aussi les pages consacrées, en fin de document.

➤ **Finalisation du projet de formation, préalablement à l'entrée en formation**

Une fois le binôme sélectionné, nous proposons un travail de balayage des différents plans de votre projet afin de vérifier que tout a été bien qualifié et quantifié et nous procédons à la validation :

- du temps de formation
- du coût prévisionnel de réalisation en matériau
- des moyens envisagés (matériels et pédagogiques) pour son développement
- de tout autre point pouvant nécessiter d'être révisé

Sur cette base, nous établissons le contrat individuel de formation et la convention du Maître de stage.

Rappel : Nous sommes là à tous les stades de la réflexion, pour vous aider à mettre en place votre formation, sous la forme d'un accompagnement individuel.

➤ **Déroulement de la formation**

En regard des pré-requis et des objectifs, la formation n'est pas modulable : le stagiaire doit suivre le cycle complet de formation une fois celui-ci défini à l'entrée en formation.

Préalablement à l'entrée en formation, le stagiaire établi, avec son Maître de stage et en lien avec la Maison de la Céramique, un planning de réalisation pour son projet : les étapes nécessaires au développement de son projet et décrites dans son dossier de candidature, y sont précisées et quantifiées.

Il passe ensuite, en suivant les enseignements de son Maître de stage et soutenu par lui, par les phases de recherches et d'expérimentation en suivant les méthodologies les plus adaptées qui lui permettront d'aboutir une première phase de recherche.

A partir de cette matière, sur une période qui aura été prévue au planning, et située en fin de formation, le stagiaire finalise sa gamme, par l'application de ses acquis, en produisant une série de pièces abouties, témoignant de ses maîtrises dans les domaines de la créativité, de la technique.

Ces recherches sont formalisées dans un mémoire ainsi que sa stratégie commerciale, en adéquation avec son projet de production.

Le cursus se déroule dans l'atelier du Maître de stage qui met également son réseau de contacts à disposition du stagiaire afin de l'aider à la diffusion commerciale de sa production résultant de sa formation.

Le stagiaire et son Maître de stage sont reçus pour un bilan final, qui s'établit sur une présentation des pièces et un entretien devant un jury de professionnels et de représentants de la formation. Le jury aura étudié préalablement les rapports de stage qui entrent dans le bilan du parcours.

Une attestation de formation est remise au stagiaire.

➤ **Détails des rapports de stage :**

Le stagiaire et le Maître de stage remettent chacun un rapport dans lequel apparaissent :

- Pour le Maître de stage : les objectifs de départ fixés en collaboration avec le stagiaire, les méthodes pédagogiques utilisées, sa vision de l'évolution de son stagiaire durant la formation et du projet de celui-ci ainsi que du résultat final.
- Pour le stagiaire : les objectifs de départ fixés en collaboration avec le Maître de stage, les évolutions et finalisation du projet de production, son évolution durant sa formation ainsi que du résultat final.

➤ **Le suivi de formation :**

Une journée de regroupement est prévue au calendrier de la formation afin de créer pour les stagiaires comme pour les Maîtres de stage, un groupe d'appartenance qui marque l'entrée en formation et fonde l'identité d'apprenant du stagiaire et de celui d'enseignant/formateur pour le Maître de stage.

La première journée a également pour objectif de constituer un réseau de Maîtres de stage sur lequel ceux ci pourront s'appuyer, si besoin, en plus de l'équipe de la Maison de la Céramique.

Les stagiaires participeront au temps dédié du regroupement des Maîtres de stage, pour la partie traitant des modalités de fonctionnement en commun. Ce même jour, ils recevront les indications générales de leur formation (contrat de formation, règlement intérieur, programme détaillé...).

Une intervenante, céramiste professionnelle et qualifiée dans les métiers de la formation, est présente au côté du stagiaire pour un suivi individualisé du parcours de formation.

Pour cela, elle se rend régulièrement sur le lieu d'apprentissage.

Elle suit aussi le travail du Maître de stage en l'aidant à faire face aux éventuelles difficultés tout en s'assurant du déroulement effectif du programme de formation et en aidant, si besoin, au recadrage des objectifs.

➤ **Modalités de candidature**

Etant donné l'implication bilatérale du candidat et du Maître de stage, nous demandons que la candidature soit portée par le binôme candidat / Maître de stage

C'est pourquoi tout deux déposent un dossier de candidature qui se compose :

- D'une lettre de motivation commune, développant une présentation du projet :
 - les objectifs de départ fixés en collaboration avec le Maître de stage
 - les évolutions et finalisation envisagées du projet de production
 - les moyens envisagés (matériels et pédagogiques) pour son développement
 - le temps prévu pour atteindre les objectifs (temps estimé nécessaire à la formation) compris entre 280 et 350h
 - la cohésion du Maître de stage et du stagiaire
- D'un CV individuel, présentant de façon détaillée l'ensemble des formations et parcours en hors et en céramique du Maître de stage et du candidat.

- D'un dossier photos (de 10 pages maximum pour chacun) présentant :

Pour le candidat : des réalisations existantes. Concernant son projet, il présente des maquettes, des dessins et des prototypes.

Les photos du dossier doivent être légendées : format, matériau(x), technique(s)...

Pour le Maître de stage : des réalisations en cours

Le dossier, composé de cet ensemble, doit être en :

- 1 version papier (format et matières au choix du candidat).
- 1 version numérique complète (lettre de motivation, CV et photos) en format PDF, sur support numérique ou envoyée par mail.

➤ **Modalités de sélection :**

Test n° 1 : Présélection :

Le test de présélection se fait sur examen par un jury du dossier de candidature.

Composition du jury:

2 céramistes professionnels, dont un représentant de l'Association D'Argiles Potiers en Rhône Alpes, partenaire de la formation
La Responsable de formation.

Les résultats détaillés (notes et commentaires en référence à la candidature) de ce test sont communiqués individuellement aux candidats dans la semaine suivante, soit par mail, soit par courrier postal.

Test n° 2 : Sélection:

Les binômes retenus sont convoqués en entretien individuel au cours duquel ils doivent présenter des pièces de leur fabrication et tout document pouvant servir leur argumentation.

Les binômes bilangent leurs connaissances techniques et artistiques en céramique et argumentent en détail, la teneur du projet et les moyens mis en œuvre pour la réalisation.

Il est demandé que les candidats stagiaires aient travaillé leur projet d'installation pour le temps de formation, avec leur conseiller PE. Ce projet sera abordé par le jury.

Composition du jury:

1 représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme
1 représentant de l'Association D'Argiles Potiers en Rhône Alpes
1 céramiste professionnel
La Responsable de la formation

Comme pour le précédent test, les résultats détaillés (notes et commentaires en référence à la candidature) de ce test sont communiqués individuellement aux candidats dans la semaine suivante, soit par mail, soit par courrier postal.

Une liste d'attente peut être créée.

Critères de sélection tests 1 et 2:

Niveau technique du candidat

Connaissance du milieu professionnel de la céramique et expérience(s)

Qualités et clarté du projet de production

Qualité de motivation du candidat.

Qualité de la cohésion Maître de stage/stagiaire

Critères d'éligibilité des publics bénéficiaires d'une formation sur place Région Auvergne Rhône Alpes

Mixité du public et équilibre du groupe

DETAIL DU PROGRAMME

CONTENUS ET OBJECTIFS		Nbr	
modules individuels	Suivi de formation	<p>Rencontre des Maîtres de Stage, suivi du binôme: donner au Maître de stage tous les outils nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à la réalisation du projet de travail du stagiaire.</p> <p>Suivi individuel: permettre au stagiaire un parcours de formation dans des conditions optimum.</p>	20 h
	Suivi de projet	Rapport de stage, jury et bilan : permettre au stagiaire de préparer et de faire le bilan de sa formation.	7 h
	Pratique d'atelier	<ol style="list-style-type: none"> 1. Techniques et technologies céramique - théories et pratiques: façonnage, traitement de surface, cuissons 2. Méthodologie de création 3. Méthodologie de projet 4. Conception et fabrication de la gamme de produit 5. Commercialisation et gestion appliquées 6. Culture artistique et professionnelle : Visites d'expositions en rapport avec les domaines de l'art et de l'artisanat <p>Par le déploiement de son expertise dans ces 6 domaines, le Maître de stage accompagne le stagiaire dans la réalisation de son projet</p>	253 h à 323 h
	Total des heures de formation		280 à 350 h

MOYENS HUMAINS MIS EN ŒUVRE POUR LA FORMATION

- **Les Maîtres de stage** : un ensemble de céramistes professionnels dont la haute expertise artistique et technique est avérée.
- Suivi de formation du stagiaire, du Maître de stage et du binôme : **Isabelle RENÉ**, céramiste et diplômée en Science de l'Education
- Responsable de formation : **Marion BOISJEOL**
- Co construction du parcours : **Isabelle RENÉ, Marion BOISJEOL, Les Maîtres de stage, l'association D'argiles (présence des céramistes professionnels).**

LE MAÎTRE DE STAGE ET LA MAISON DE LA CERAMIQUE : UN PARTENARIAT

➤ **Le Maître de stage**

→ **Ses missions et ses engagements :**

Le Maître de stage occupe une place centrale dans la formation du stagiaire, qui l'oblige à :

- accueillir son stagiaire dans son atelier, le temps de sa formation
- lui enseigner, par un choix de pédagogies adaptées, les techniques dont il possède l'expertise et qui sont en lien avec le projet de production
- veiller à la progression technique du stagiaire afin que celui ci parvienne à l'aboutissement de son projet, dans les temps impartis
- mettre son réseau à disposition afin de faciliter la diffusion et la vente du produit des recherches de son stagiaire
- veiller aux respects des différentes dispositions prises lors de l'entretien préalable, mentionnées dans la convention de Maître de stage
- s'assurer de la qualité du vécu de formation de son stagiaire
- former avec lui un binôme au sein duquel la communication sera un vecteur de réussite
- être détenteur d'une pratique de haute technicité
- être installé depuis au moins 7 ans
- élaborer une candidature en lien avec son stagiaire, selon les modalités requises
- alerter la Maison de la Céramique s'il rencontre des difficultés dans la poursuite de ses missions
- produire un rapport au terme de la formation suivant les attendus et assister et éventuellement participer à la soutenance de son stagiaire, devant le jury réuni par la Maison de la Céramique, en fin de formation

➤ **La Maison de la Céramique**

→ **Ses missions et ses engagements :**

Afin d'assurer la réussite du projet du stagiaire, la Maison de la Céramique seconde le Maître de stage dans ses missions. Pour ce faire, elle s'engage à :

- se tenir à disposition du Maître de stage pour tout renseignement, préalablement à l'acceptation de celui ci de participer à la formation
- définir, avec le stagiaire et le Maître de stage, l'ensemble du dispositif individuel de formation lors de l'entretien post jury et préalable à l'entrée en formation
- mettre à disposition du Maître de stage l'ensemble des moyens matériels et humains de qualité, définis comme nécessaires à la réalisation du projet du stagiaire
- assurer un suivi individuel du stagiaire afin de lui permettre d'optimiser sa formation

- entretenir une communication régulière avec le Maître de stage pour l'aider dans sa tâche et à faire face aux éventuels problèmes ou difficultés que celui ci pourrait rencontrer
- assurer un soutien supplémentaire au Maître de stage, en cas de besoin exprimé par celui ci
- l'aider à recadrer les objectifs de formation si besoin
- s'engager à verser au Maître de stage, la rémunération prévue à sa convention, en en respectant les montants et les modalités
- réunir un jury de qualité pour l'épreuve de fin de formation

Des informations complémentaires sont disponible dans le document intitulé

«ECHEANCIER DU CANDIDAT»

N'hésitez pas à le consulter sur notre site

http://maisondelaceramique.fr/ArchiCeram_bijoux.php

ou à le demander à notre organisme à

Marion BOISJEOL, Responsable de formation

formation@maisondelaceramique.fr

04 75 50 50 84 ou 04 75 50 20 98

ANNEXES

➤ **Dates** : entre le 28 janvier et le 5 avril 2019

➤ **Coût de la formation** : 10,50€ /h

➤ **Public:**

Céramistes en activité, demandeurs d'emploi, homme ou femme, tous âges confondus, répondant aux pré requis et porteurs d'un financement individuel par la Région ou par son fond de formation (se rapprocher de la Maison de la Céramique).

➤ **Financement du coût de la formation :**

- **Pour les demandeurs d'emploi :**

Vous devez rencontrer votre conseiller (Pôle Emploi, Mission locale, CIDFF - Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles, CAP emploi - pour les personnes en situation de handicap) et lui présenter votre projet professionnel et de formation.

C'est une étape indispensable qui permet à votre Conseiller de valider la bonne adéquation entre votre projet de formation, nos pré requis et vos financement(s) possible(s).

- **Autres bénéficiaires :**

Merci de vous rapprocher au plus tôt de votre employeur et/ou de l'organisme financeur en ayant respecté la procédure de demande.

Afin que vous puissiez mener à bien votre projet, nous vous engageons à porter votre attention sur les délais d'instruction des dossiers, propres à chaque organisme.

Nous vous fournirons un devis, remplirons vous reverrons le dossier de demande de financement dès réception.

➤ **Prise en charge individuelle**

- **Pour les candidats financés par la Région Auvergne Rhône Alpes :**

Rémunération Livre IX ou droits PE

La formation est financée à titre individuel mais ce dispositif ne nécessite pas de prescription ni de demande individuelle de financement par Pôle Emploi. Le stagiaire sera financé dès lors que sa candidature aura été retenue par la Maison de la Céramique.

La formation « Céramiste Spécialisation » est conventionnée par la Région Auvergne Rhône Alpes

- **Autres candidats :**

Voir les conditions liées à au mode de financement individuel adopté.

- **Candidatures hors Région :**

En vertu du principe d'égalité d'accès au service public, les formations sont accessibles à tous les demandeurs d'emploi quelle que soit leur origine géographique ; et ce, sur l'ensemble du territoire national. Les demandeurs d'emploi issus d'autres régions ou d'autres ZTEF que celle où est mise en oeuvre la formation ne pourront ainsi faire l'objet d'aucune discrimination géographique (conformément à l'article 19 du Cahier des Clauses Techniques Particulières).

Dans ce cas, les démarches de prescription pour les candidats hors Région sont à suivre.

- **Information collective à la Maison de la Céramique :**

- Entretien collectif avec les candidats en vue d'une information sur les métiers de la céramique, les conditions d'exercice et le fonctionnement du réseau professionnel.
- Information sur la formation : objectifs, contenus, pédagogie, calendrier, détail du programme, présentation de l'équipe
- Comment candidater à a formation ?
- Le Maître de stage: son rôle, ses missions
- Modalités des divers financements.
- Visite de la Maison de la Céramique : locaux de la formation et musée.
- Information sur les dispositions notamment financières à prendre par chaque candidat concernant son installation sur le lieu de formation.

Cet entretien est au bénéfice des candidats mais ne constitue pas une condition d'entrée.

- **Prévisionnel d'installation et de logement durant le temps de la formation:**

Il est demandé que le candidat ait travaillé son projet de mobilité avec son conseiller, pour le temps de formation : anticipation des frais de logement (loyers), de trajets et moyens d'existence durant les 6 à 8 semaines précédant toute rémunération ou aide sociale.

Ce projet doit pouvoir être explicité clairement par le candidat lors du jury.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Marion BOISJEOL, Responsable de formation

formation@maisondelaceramique.fr

04 75 50 50 84 ou 04 75 50 20 98